

DISCOURS D'INSTALLATION

16 SEPTEMBRE

Monsieur le Premier président

Monsieur l'avocat général

Mesdames et Messieurs les magistrats de la
cour d'appel

Monsieur le Ministre

Messieurs les parlementaires, Madame et
Messieurs les élus

Madame et Monsieur les secrétaires généraux
représentants Madame et Monsieur les préfets

Messieurs les directeurs adjoints du cabinet
de Madame la garde des Sceaux, Mesdames
et Messieurs les conseillers

Monsieur le secrétaire général adjoint du
ministère de la justice

Madame la directrice des services judiciaires

Monsieur le président de la conférence des
procureurs généraux

Mesdames et Messieurs les chefs de cour

Monsieur le Président de la chambre
régionale des comptes

Monsieur le commissaire du gouvernement
près la dite cour

Mesdames et Messieurs les inspecteurs des
services judiciaires, directeurs adjoints et sous
directeurs

Mesdames et Messieurs les chefs de
juridiction

Messieurs les officiers généraux et Messieurs
les représentants des autorités militaires

Messieurs les directeurs inter régionaux de la
police judiciaire

Messieurs les commandants de région de la
gendarmerie nationale

Monsieur le directeur régional des services
pénitentiaire

Monsieur le directeur régional de la
protection judiciaire de la jeunesse

Messieurs les commandants de groupements
de la gendarmerie nationale

Madame et Messieurs les directeurs
départementaux de la sécurité publique

Monseigneur

Monsieur le représentant de l'église réformée

Mesdames et Messieurs les représentants des services administratifs déconcentrés

Monsieur le président de la compagnie des avoués

Madame et Messieurs les bâtonniers

Mesdames et Messieurs les représentants des professions juridiques et judiciaires

Monsieur le Président de la compagnie des experts

Mesdames et Messieurs

Au moment où j'accède aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Bourges, je mesure l'honneur qu'il m'est fait de me donner la responsabilité de diriger ce parquet général et d'animer ce ressort judiciaire.

C'est avec une profonde émotion que je tiens à saluer tous nos invités dont la présence m'honore.

Elle témoigne aussi de leur attachement à notre cour et je les en remercie très vivement.

Je tiens plus particulièrement à remercier les parents, amis et collègues qui sont venus parfois de très loin pour me témoigner leur affection.

La vie d'un homme ne se résume pas à sa carrière.

Elle s'éclaire beaucoup plus par les liens d'amitié qu'il a pu tisser.

A vous tous collègues et amis qui m'accompagnez aujourd'hui, je sais tout ce que je vous dois et combien tout ce que vous m'avez apporté est précieux.

La présence aujourd'hui de hautes personnalités judiciaires au premier rang desquels Monsieur le président de la conférence des procureurs généraux ainsi que de nombreux chefs de cour constitue un parrainage que je reçois avec déférence.

Accédant à ces nouvelles responsabilités, je tiens à saluer monsieur le Conseiller d'Etat Denis Rapone à qui je dois tant depuis mes années d'études.

C'est aussi avec un immense respect que m'adresse à Monsieur le procureur général Jean Olivier Viout qui depuis mon entrée dans la magistrature m'accompagne dans l'évolution de ma carrière.

Mon cher collègue procureur général ,
puisque c'est ainsi que je peux désormais vous
appeler, j'espère être digne de tout ce que
vous avez su me transmettre.

Mes remerciements vont bien sur vers vous
Monsieur le Premier président et Monsieur
l'avocat général.

Vous m'avez accueilli avec beaucoup de
considération et je vous en suis très
reconnaissant.

Je tiens tout comme vous à rendre hommage à
mon prédécesseur Monsieur Gérard Loubens.

Parquetier expérimenté, il vient de rejoindre
de hautes responsabilités européennes au
moment même où une volonté politique
s'affirme pour renforcer les prérogatives
d'Eurojust.

Tous mes vœux l'accompagnent dans la
conduite de ses nouvelles fonctions.

En ce début de propos, je dois vous faire une confiance.

Je suis très heureux de retrouver la vie judiciaire, les juridictions, les prétoires, les services des greffes, les services de police et de gendarmerie ainsi que l'ensemble des auxiliaires de justice.

Je m'en étais un peu éloigné et c'est avec un immense plaisir que je retrouve les enjeux humains liés à l'oeuvre de justice.

Je tiens à remercier mes collègues du parquet général qui m'ont accueilli avec chaleur et sincérité.

Monsieur Violette, Mme Jaillon Bru, Messieurs Riffaud et Salvador, vous êtes riches de parcours professionnels variés.

Votre connaissance du ressort constitue pour le parquet général un atout majeur.

Certains comparent un parquet général à un état major. Je ne sais si dans cette cité attachée aux forces militaires la comparaison est de mise, les observateurs nous le diront.

Pour ma part je préfère simplement retenir l'esprit d'équipe où la proximité des échanges nous aidera dans l'accomplissement de nos fonctions.

Messieurs les procureurs de la République, Mesdames et Messieurs les membres des parquets, c'est dans cet état d'esprit que je travaillerai avec vous.

Je serai un procureur général de proximité, attentif à vos actions et en soutien permanent à vos initiatives.

Cette relation doit reposer sur une qualité essentielle qui doit sous tendre toutes nos relations: la loyauté.

C'est une exigence fondamentale qui doit nous lier. Ce sera la base de notre relation professionnelle.

Par ailleurs, grande est ma joie de rejoindre une cour d'appel ou de nombreux magistrats ont exercé au siège et au parquet.

L'unité de la magistrature est une richesse à laquelle je suis très attaché.

Cette spécificité française réaffirmée par nos parlementaires à l'occasion de la récente réforme constitutionnelle , loin de constituer un archaïsme, constitue au contraire une garantie pour le respect des libertés individuelles.

Mesdames et Messieurs, le rôle des parquets généraux et des parquets a beaucoup évolué ces dernières années.

Plus réactifs, davantage tournés vers les partenaires institutionnels, les procureurs de la République sont devenus des acteurs à part entière dans la mise en oeuvre des politiques publiques.

Toutefois, je tiens à rappeler combien les membres du ministère public sont avant tout des magistrats et à ce titre les gardiens des libertés individuelles.

Contrôler les gardes à vue, orienter une procédure pénale, qualifier les faits, ordonner un renvoi devant une juridiction, exécuter les condamnations prononcées ne sont pas des actes anodins.

Ce sont des actes contraignants qui doivent s'exercer avec discernement, pondération et respect des droits fondamentaux des personnes concernées.

C'est là toute la grandeur du métier de magistrat qui nous distingue, bien au-delà de la robe que nous portons, des autres serviteurs de l'Etat.

Dans une époque où parfois tout se confond, il est important de rappeler certains principes qui organisent notre justice et qui sont les garants d'une démocratie équilibrée.

Comme toute action humaine, l'acte de juger pour être crédible doit reposer sur des valeurs.

Je pense en premier lieu à l'écoute des autres, le respect des plus vulnérables et en particulier les victimes, le sens de la mesure et la distance nécessaire pour apprécier la conséquence de nos actes.

C'est sur la base de ces valeurs que je définirai la politique pénale de notre ressort.

Il est encore prématuré de fixer des orientations précises.

Je veux d'abord prendre le temps de vous connaître:

- Apprécier les initiatives prises par les procureurs,
- Mesurer les politiques d'action publique définies dans chaque département en lien avec les représentants de l'Etat, les services de police et de gendarmerie.

Nous bénéficions néanmoins d'un considérable atout sur notre cour d'appel: notre délinquance est maîtrisée.

Montesquieu et plus tard Fernand Braudel nous enseignent que la géographie détermine les caractéristiques des populations.

Je me pose alors une question : les sages et beaux paysages de nôtre cour contribuent ils à faire les hommes sages aussi ?

La réponse ne réside certainement pas dans la seule sérénité de nos paysages.

Toujours est il qu'une délinquance maîtrisée permet de garantir une réponse pénale de qualité dans l'intérêt de nos concitoyens.

La preuve réside notamment dans les très bons résultats enregistrés en matière de taux d'élucidation des enquêtes pénales et de taux de réponse pénale ainsi que dans des délais de traitement des procédures très satisfaisants.

Ces atouts, nous devons les conserver.

Par ailleurs, cette capacité à maîtriser la délinquance nous permet également d'initier des enquêtes. Ces initiatives des services de police et de gendarmerie doivent être saluées et encouragées.

Elles permettent de lutter contre tous les trafics illicites et mettre un terme au développement de l'économie souterraine.

Il n'en demeure pas moins que ces résultats nous obligent à rester attentifs et vigilants.

Pour répondre correctement aux attentes de nos concitoyens, je veillerai à ce que les parquets du ressort orientent leurs procédures en fonction de critères précis dans le cadre d'un traitement direct de la délinquance.

Il conviendra ainsi de privilégier la voie de la comparution immédiate devant les juridictions chaque fois que des faits graves portent atteintes à l'ordre public ou à l'intégrité physique des personnes.

La fermeté dans ces circonstances s'impose.

Elle permet au corps social de se ressouder par un équilibre retrouvé autour de la valeur pédagogique de la peine.

Je veux également privilégier le recours à l'ordonnance pénale, à la procédure de « plaider coupable » et à la composition pénale pour tous les faits simples qui doivent trouver un traitement contraignant sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'audience.

L'audience devant le tribunal doit être réservée aux procédures qui appellent un débat plus technique au regard des circonstances des faits ou des qualifications pénales applicables.

Je pense notamment aux délits commis en état de récidive.

Enfin le recours à l'instruction, dans l'esprit de la loi du 5 mars 2007, doit être réservée aux faits criminels et délictuels complexes qui appellent des investigations approfondies.

L'organisation des services de l'instruction autour du pôle de l'instruction de Bourges conduira également les procureurs du ressort à développer les enquêtes préliminaires en usant de toutes les dispositions reconnues dans les loi dites « Perben ». Le suivi de ces investigations s'effectuera dans le cadre d'un service du bureau des enquêtes.

Cette nouvelle organisation dans le traitement des procédures, sans remettre fondamentalement en cause les circuits de procédure existants, sera généralisée et harmonisée sur l'ensemble du ressort de notre cour.

Les efforts accomplis et réalisés en matière de délinquance routières seront poursuivis.

La diminution du nombre de tués et blessés est un gain considérable que nous devons absolument préserver.

Je salue les initiatives et les résultats obtenus en cette matière sur l'ensemble du ressort. Nous le devons aux efforts importants conduits sans relache par les services de police et de gendarmerie.

Qu'ils soient tous remerciés pour leur engagement. Ils peuvent compter sur mon soutien.

Je serai également attentif aux enjeux judiciaires liés à la sphère familiale.

Les faits de violences conjugales comme ceux liés à la maltraitance des enfants appellent une vigilance particulière.

Face à de tels actes qui portent fondamentalement atteintes à l'intégrité de personne, il importe d'arrêter dans le cadre d'un travail partenarial étendu des protocoles d'action bien définis.

Je réunirai dans les prochains mois l'ensemble des acteurs concernés pour procéder à un état des lieux des réponses apportées à de tels faits.

De même les parquets devront se mobiliser en lien avec les conseils généraux et les juges des tutelles pour mener à bien la réforme de la protection juridique des majeurs qui représente un important enjeu de société au moment où notre population vieillit.

Ainsi, peu à peu, autour de ces questions liées à la famille, au respect de la personne, se dessinera l'émergence d'un parquet de la famille que la commission Guinchard appelle récemment de ses vœux.

En tout état de cause, c'est par un travail en équipe que nous serons en capacité d'apporter des améliorations à la réponse pénale.

Il en va de notre efficacité.

C'est aussi la garantie d'un meilleur respect de la dignité de la personne humaine.

C'est cette même recherche permanente de dignité qui doit nous animer lorsque nous abordons les questions pénitentiaires et les difficultés liées à la prise en charge des mineurs.

Messieurs les représentants de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, sachez que vous pouvez compter sur moi pour vous accompagner dans vos actions.

Prochainement, le parlement débattrà du projet de loi pénitentiaire qui constitue un tournant dans la prise en charge du détenu.

Il sera très important que les juridictions de notre ressort s'approprient pleinement ses nouvelles dispositions qui offriront des perspectives nouvelles en matière de sanction et de réinsertion.

C'est un rendez-vous que nous ne devons pas manqué.

Je sais que les personnels pénitentiaires à qui je souhaite rendre un hommage particulier y sont disposés.

C'est aussi un projet de loi dans lesquels ils

trouveront des satisfactions dans l'amélioration des conditions d'exercice de leur profession.

Messieurs les directeurs d'établissements pénitentiaires, recevez dès à présent l'expression de ma profonde reconnaissance pour les missions que vos personnels assurent au quotidien parfois dans des circonstances difficiles.

Un regard attentif doit également être porté aux mineurs confiés par l'autorité judiciaire aux services de la protection judiciaire de la jeunesse et aux services de l'aide sociale à l'enfance.

Il importe que l'intervention de ces institutions ne soient pas ressentie par les mineurs et les familles comme de simples mesures administratives mais au contraire comme un facteur d'espérance pour des adultes en devenir.

Je sais que l'on peut compter sur la motivation

et la disponibilité des personnels éducatifs.

Ils sont des acteurs indispensables pour renforcer notre cohésion nationale à l'égard des plus démunis.

Monsieur le Premier président, il nous revient maintenant l'obligation d'administrer cette juridiction et ce ressort.

Vu de l'extérieur, cette dyarchie peut paraître un mode d'organisation complexe, peu propice à l'efficacité.

Les premiers échanges que nous avons pu avoir ont fait apparaître une communauté de vue constructive.

Je m'en réjouis très sincèrement.

La dyarchie n'est pas un obstacle, ce peut être une formidable synergie.

J'ai cette volonté.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Président, vous pouvez compter sur ma loyauté et ma disponibilité pour oeuvrer avec vous à la bonne gestion et à la bonne animation de cette cour.

Madame la directrice du greffe, Madame la directrice des services administratifs régionaux, vous m'avez accueilli, ainsi que l'ensemble des personnes placées sous votre autorité avec une grande amabilité.

Je vais vous faire une autre confidence: j'ai rarement vu des fonctionnaires de justice décrire avec autant de joie leur activité et présenter avec autant d'envie leur désir d'améliorer leur service.

C'est non seulement la preuve d'un état d'esprit positif mais également la marque d'une animation dynamique et respectueuse des personnels.

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires de la cour, du service administratif régional et des juridictions, sachez que je serai toujours un interlocuteur attentif à vos conditions de travail , aux difficultés rencontrées dans vos missions, mais aussi aux initiatives, aux projets que vous souhaitez développer.

L'esprit d'équipe se construit collectivement en étroite collaboration avec tous ceux qui au quotidien participent à l'oeuvre de justice.

Toutes ces bonnes volontés, ces énergies professionnelles ne seront pas de trop pour accompagner les réformes de structures dans lesquelles notre ministère s'est engagé.

Il n'a échappé à personne que je porte un intérêt particulier à l'organisation territoriale de la justice.

Mais d'autres chantiers nous attendent.

Je pense notamment au développement des nouvelles technologies dont nous devons assuré un déploiement rapide sur l'ensemble de notre cour.

La réforme fait peur, elle inquiète. Moins par l'intérêt et les bénéfices qu'elle peut apporter à terme qu'au regard de l'incertitude immédiate qu'elle crée.

N'ayons pas peur de la réforme.

Elle est l'étape indispensable pour engager de nouvelles initiatives, de nouveaux partenariats, de nouvelles marges de progression.

Je tiens à ce sujet à m'adresser aux professions juridiques et judiciaires.

Mesdames et Messieurs les avocats, notaires, huissiers de justice, avoués, greffiers des tribunaux de commerce, je me réjouis de travailler prochainement avec vous.

Vous êtes les héritiers de professions anciennes, gardiens du respect des droits individuels, au premier rang desquels figurent les droits fondamentaux de la défense.

Vous ne pouvez pas rester en retrait des réformes liées à la réorganisation de la justice. Qu'il s'agisse des questions liées au maillage territorial, aux conditions d'exercice de vos professions, à la réorganisation des contentieux, vous devez vous en approprier les enjeux.

Vos professions sont riches d'une connaissance diversifiée de la chose judiciaire.

Vous avez toutes les capacités pour surmonter des réformes qui ne sont pas dirigées contre vous mais avant tout définies et mises en oeuvre dans l'intérêt du justiciable.

Comme je l'ai toujours fait dans mes fonctions précédentes, je serai un interlocuteur attentif à votre égard mais je l'avoue aussi exigeant .

Je tiens à remercier de leur présence aujourd'hui le vice-président ainsi que des membres du Conseil National des Barreaux Me Philippe Tuffreau, Maîtres Andréane Sacaze, Hélène Poivey Leclerc et Marie Elizabeth Breton avec lesquels j'ai tant apprécié de travailler parfois dans des circonstances tendues mais toujours constructives.

Votre amitié m'est précieuse.

Mais au-delà, vos présences montrent combien le procureur et l'avocat ne sont pas des adversaires dans le prétoire mais des compléments dans la recherche difficile de la vérité.

Mes remerciements vont également au greffier du tribunal de commerce de Lyon, Me Bravard, ancien président du conseil national des greffiers des tribunaux de commerce avec lequel j'ai eu le plaisir de mettre en oeuvre, avec mes collègues de l'inspection générale, le contrôle des juridictions consulaires et de leur greffe.

Mesdames et Messieurs, notre cour a la capacité de faire face aux principales réformes qui sont en cours.

La réforme de la carte judiciaire comporte un enjeu humain qui fait l'objet de toute notre attention.

Nous trouverons des solutions pour chaque fonctionnaire dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Tous les sites judiciaires seront en capacité le moment venu d'accueillir les juridiction fusionnées.

Je tiens à ce sujet à saluer l'important travail réalisé par le magistrat délégué à l'équipement Monsieur le conseiller Hubert Loiseau.

J'ai par ailleurs la volonté de développer avec vous Monsieur le Premier président les nouvelles technologies qui constituent de nouveaux moyens de travailler dans la recherche d'une meilleure qualité du traitement des procédures civiles et pénales.

Notre cour a toujours été pilote en la matière. Nous le devons en partie à Madame la Première présidente Trochain qui est restée fidèle à Bourges et qui nous fait l'honneur et l'amitié d'être parmi nous aujourd'hui.

Des avancées concrètes se dessinent en matière de visio-conférence.

Ainsi la chambre de l'instruction la pratique désormais régulièrement.

Les détenus sont entendus par cet intermédiaire réduisant ainsi les extractions et les escortes.

Je salue à ce sujet les initiatives développées par Mme la présidente de chambre Perrin l'avocat général Violette, les conseillers de la cour et les barreaux du ressort.

Il nous revient désormais l'obligation d'assurer la promotion de cette nouvelle organisation au-delà des frontières de notre cour.

Je vais par ailleurs demander aux parquets de développer la numérisation des procédures pénales lorsque des comparutions immédiates seront ordonnées.

Par ce biais, les procédures seront simultanément disponibles pour la juridiction de jugement et la défense. Là aussi l'impératif de qualité doit être recherché.

Nous avons également le souhait Monsieur le Premier président que notre cour soit retenue par notre ministère comme site pilote dans le développement de la signature électronique. Elle constituera aussi un nouveau moyen de modernisation de nos relations avec les différents interlocuteurs de la justice.

Toutes ces initiatives doivent être connues et expliquées.

C'est pourquoi nous devons poursuivre la communication sur notre institution.

Cela vaut pour le fonctionnement de nos juridictions mais s'applique également aux communications liées à l'action publique.

Messieurs les procureurs de la République vous êtes en situation de le faire aussi souvent que l'actualité le requiert.

Les journalistes ne sont pas des adversaires et le besoin d'information n'est pas un obstacle à nos missions.

C'est au contraire un corrolaire que nous devons maîtriser au risque de voir se développer de mauvaises informations qui ne peuvent que nuire au développement des procédures.

J'aurai le plaisir avec vous de définir prochainement les règles méthodologiques et déontologiques que nous devons nous fixer.

Je tiens enfin avant de conclure à m'adresser aux magistrats des parquets, aux auditeurs de justice ainsi qu'aux officiers et agents de police judiciaire.

Dotés de moyens importants en terme de contraintes légitimes, nous devons exercer nos missions avec une éthique forte.

J'aime à rappeler que si le « savoir faire » est important, le « savoir être » l'est tout autant.

La disponibilité, la délicatesse, la politesse et la courtoisie ne sont pas des postures désuètes.

Ce sont bien fréquemment des outils précieux pour apaiser des tensions, asseoir l'autorité et imposer le respect qui revient à nos fonctions.

Il vous appartient ainsi de veiller à ce que dans l'exercice de vos missions, la qualité de vos conduites soit reconnue et appréciée par l'ensemble de nos interlocuteurs.

J'y serai extrêmement attentif.

Monsieur le Premier président, Mesdames et Messieurs les magistrats de la cour et des juridictions, les plus beaux projets se réalisent et s'épanouissent dans les oeuvres collectives.

Dans le Cher, la Nièvre et l'Indre, poursuivons ensemble la réalisation de cette oeuvre.

Sachez que j'y mettrai, à vos cotés, toute mon énergie, tout mon engagement au service des justiciables de notre ressort.

Et puisque la joie de l'âme se trouve dans l'action, il me tarde de me mettre utilement au travail avec passion.

Monsieur le Premier président, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise de bien vouloir me donner acte de mes réquisitions, dire que du tout il sera dressé procès-verbal qui sera porté aux minutes du greffe de cette cour.

Je vous remercie.